

N°42 HIVER 2001

INFORMATIONS GENERALES

L'Association de « défense du Jabron et de son environnement » a tenu son Assemblée Générale :

le 16 décembre 2001 à Noyers/Jabron.

Le bureau est composé comme suit :

- Yvan SOULARD (Noyers), Président,
- Alain BOUCHET (St-Vincent), Vice-Président,
- Pierre TAILLET (Sisteron), Vice-Président,
- Jean-Marie MOUTON (St-Vincent), Trésorier,
- Miette WATT (St-Vincent), Secrétaire.

Le courrier est à adresser à la Secrétaire.

NOUVELLES DES COMMUNES

□ BEVONS

Etat civil : Naissance :

Lola PEYREN née le 05/10/2001 A DIGNE

□ CUREL

Etat civil : Naissance :

Emma, Florine, Amina MADANI née le 25/10/2001
A PERTUIS

INFO : Arbre de Noël avec les communes de St-Vincent, Châteauneuf-Miravail, Les Omergues, offert aux enfants scolarisés de la Maternelle au CM2 :

Le 21 décembre 2001 à 17 h (goûter +spectacle)

A la ferme-auberge « Danse l'Ombre » à CUREL

□ LES OMERGUES

Réalisation de la commune : en cours plusieurs projets d'amélioration.

INFO : Pour Noël, illumination du village ,

Fête de Noël des enfants .

□ SAINT -VINCENT

Réalisation de la commune : début construction aire de jeux, fin des travaux aux alentours de début janvier 2002.

VALBELLE

RAPPEL erreur sur le nom dans le numéro 41

- Marius, Laurent, Gustave BERTRAND-VELLUTINI le 11/06/01 à GAP (Hautes-Alpes)

Commune de LES OMERGUES :

- René PAU (au lieu de PACE)

Nous vous prions de nous excuser pour ces erreurs.

EDITORIAL

L'Euro

Il est là, il arrive. Qui ?

L'EURO, voyons !

La nouvelle monnaie européenne qui aura cours dès le 1^{er} janvier 2002 prendra ainsi la place de notre bon vieux franc qui ne nous embarrassait jamais quand il remplissait nos poches...

Mais qui était-il ce franc ?

Nous avons choisi de vous en raconter brièvement l'histoire dans ce numéro.

Nous reprendrons aussi quelques informations sur l'euro, qui, nous l'espérons, vous seront très utiles.

Alors ... et adieu le FRANC !

BON VENT AVEC L'EURO ! ...

Le « Vivre au Jabron », est édité par le Foyer Rural de la Vallée du Jabron.

Toutes les personnes désirant rejoindre l'équipe de rédaction peuvent contacter :

- **Miette WATT** ☎04.92.62.00.43.
- **Isabelle RENON** ☎04.92.62.02.15.
- **J-François ROBERT** ☎04.92.62.81.19.

Une excellente initiative de l'école de BEVONS.

- La collecte de bouchons en plastique.

A l'école de Bevons, Maryse notre assistante scolaire nous a proposé de récupérer les bouchons en plastique des bouteilles. Le bénéfice de la récupération sert à acheter des fauteuils pour les enfants handicapés du Tiers Monde. Une association s'occupe de tout organiser.

Alors, ne jetez pas vos bouchons en plastique : gardez-les et donnez-les nous !

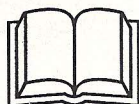
- La récupération des piles

A l'école de Bevons, nous avons une boîte pour récupérer les piles usagées. Elles sont ensuite transportées au Centre de Tri, à Ribiers.

Notre maître nous a expliqué qu'une pile peut polluer un mètre cube de terre.

Alors, ne polluez-pas ! La Nature, ça intéresse tous les être vivants (humains, animaux, végétaux).

Laissez profiter les autres personnes, allez mettre les piles aux conteneurs.



BIBLIOBUS 2002

- 11 JANVIER
- 15 MARS
- 17 MAI
- 13 SEPTEMBRE
- 15 NOVEMBRE

€uro



LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT.

Donnez vous du temps.

Passage à l'euro ne rime pas avec examen de calcul rapide.

Avant de passer à la caisse, prenez votre temps pour contrôler la valeur de vos achats et évaluer la monnaie que l'on doit rendre.

Janvier est la période des soldes, méfiez-vous des achats d'impulsion !

GARDEZ A L'ESPRIT.

Quel que soit le montant à payer, l'écart après conversion, franc, euro, franc doit être au maximum, de plus ou moins trois centimes.

PREVOYEZ.

Après le 17 février à minuit, le franc n'a plus cours légal.

Vous réglez vos achats uniquement en euros et le commerçant doit rendre la monnaie en euros.

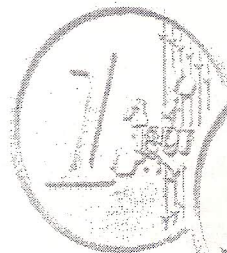
MEFIEZ-VOUS.

Si vous avez à payer avec un chèque en euros dans la zone euro(*), vous devez vous acquitter d'une commission bancaire très élevée (selon les banques, jusqu'à 10% du montant du chèque).

Pour un achat dans la zone euro, l'utilisation des espèces ou de la carte bancaire internationale reste donc prioritaire.

En revanche, vous ne pouvez pas retirer d'espèces en euros pour régler un achat dans la zone euro avec la carte bancaire qui n'est pas une carte internationale, comme la carte Visa, par exemple.

(*En dehors de France ;



Un peu de calcul mental

Deux règles simples pour convertir rapidement et approximativement :

• Pour convertir des francs en euros :

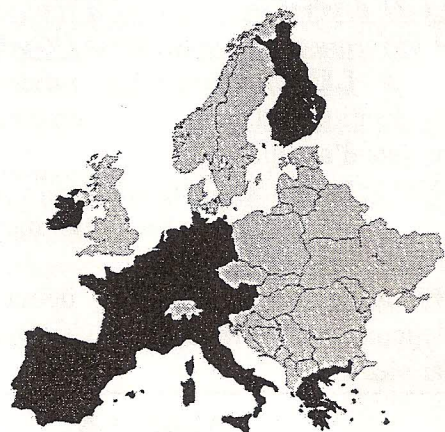
somme en francs + 1/2 somme en francs : 10 = somme en euros

Ex : 2000 F = 2000 + 1000 = $\frac{3000}{10}$ = 300 €

• Pour convertir des euros en francs :

somme en euros - 1/3 de la somme en euros x 10 = somme en francs

Ex : 15 € = 15 - 5 = 10 x 10 = 100 F



**12 pays qui
forment la zone
€uros**

PETITE HISTOIRE DU FRANC ET DE LA MONNAIE

Pendant le Moyen Age, la monnaie est métallique : or et argent, et cuivre ou plomb pour les petites pièces.

Le droit de battre monnaie (« droit de frappe ») est un privilège politique des seigneurs, abbayes, villes, qui décident de la quantité de pièces émises.

Ainsi, sous les Mérovingiens, on a dénombré 884 autorités battant monnaie.

En 781, Charlemagne décide de démonétiser toutes les pièces anciennes et de les remplacer par une monnaie nouvelle de bon aloi et d'un poids défini.

L'unité est la livre, divisée en sous, deniers, liards. Puis à nouveau, les grands féodaux ont le droit de battre monnaie, avec des unités de poids différents d'une région à l'autre : livre « tournois » (de Touraine), « paris » (de Paris) ...

En 1226, le roi Saint- Louis met en circulation une monnaie nationale : un « gros » d'argent et des écus (représentant un bouclier) et agnels en or (représentant un agneau), avec un poids de métal très précis.

En 1360, le roi Jean II Le Bon est fait prisonnier par les Anglais à Poitiers. Pour payer sa rançon, on frappe des pièces pour trois millions d'écus d'or, ce qui permet au roi de retourner « franc », c'est-à-dire affranchi dans son royaume.

Ce nom resta à la pièce, ensuite, la livre fut souvent appelée « franc ».

Au XVIII^e siècle, apparaissent les premiers vrais billets de banque, émis pour une somme ronde et sans limitation de durée, destinés à servir de moyen de paiement universel.

A noter que les Chinois utilisaient déjà le papier monnaie depuis le IX^e siècle.

En 1793, la livre est divisée en décimes et centimes (sous et deniers abolis), puis, en 1795, la livre prend le nom de « franc ».

Là, se situe l'épisode malheureux des assignats, billets avec intérêts gagés sur les biens confisqués à l'Eglise, estimés à quatre cent millions de livres, et qui furent émis pour 45 milliards de livres...

La Banque de France est créée en 1800 alors que la Banque d'Amsterdam a déjà deux siècles d'existence et la Banque d'Angleterre un siècle.

En 1803, une nouvelle définition du franc par rapport à la teneur des pièces en or et en argent est promulguée ; le franc est le vingtième du futur « napoléon-or » (155 pièces taillées dans 900g d'or).

La Banque de France a le monopole de l'émission des billets.

Puis ce sont de multiples dévaluations, la création en 1960 du nouveau franc (franc lourd), redevenu franc en 1963, des entrées et sorties dans le serpent monétaire européen (valeur fluctuante dans certaines limites par rapport aux autres monnaies européennes).

Souhaitons la bienvenue à l'EURO qui a failli s'appeler l'écu, ce qui n'aurait été qu'un juste retour à une époque plus ancienne.



POURQUOI CE NOM D'EURO ?

Le Conseil de l'Europe en 1995 a préféré le mot « EURO » au mot « ECU », précédemment employé car en allemand, le mot « écu » se prononce « eine Kuhe » qui signifie une vache.

SIVU Eau et Assainissement de la Vallée du Jabron

L'eau vive ou vive l'eau ...

En 1994, les communes de CUREL, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, BEVONS et NOYERS/JABRON ont décidé de créer ce syndicat.

Le Président GERARD HUG lança la première tranche de travaux sur CUREL et CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, soit cinq millions et demi de francs d'investissement subventionnés à 80% par l'Etat, la Région, le Conseil Général, l'Agence de l'eau et l'Europe.

La D.D.A., maître d'œuvre, fit réaliser ce réseau qui allait permettre aux habitants de connaître la joie d'avoir de l'eau.

Le 12 décembre 2001, le Préfet, le Président du Conseil Général inauguraient en présence des élus départementaux et locaux la deuxième tranche de travaux sur la commune de BEVONS qui n'avait pas de réseaux et la commune de NOYERS dont les installations ne couvraient pas toute la commune.

Cette deuxième tranche coûte près de onze millions de francs et nous retrouvons les mêmes financiers, à la hauteur de 65% cette fois, sans oublier les usagers.

Au total des deux tranches, ce sont :

- Cinq réservoirs d'eau potable,
- Cinq stations d'épuration,
- 25KM de tranchées,
- 47KM de canalisations

qui ont été réalisés grâce à la qualité des entreprises retenues, sous la férule d'un infatigable Ingénieur des Travaux Ruraux : CHRISTOPHE BOUCHOT

Et sous la Présidence active de :

GERARD COUTELLE.

L'avenir peut être envisagé avec optimisme, c'est la preuve que l'intercommunalité n'est pas un vain mot.

A CUREL, ce même jour, en présence des autorités citées précédemment, a eu lieu l'inauguration officielle du calage des vieilles rues et ruelles de CUREL qui redonne à ce charmant village un aspect authentique et l'envie de le visiter.

SIVOM DE LA VALLEE DU JABRON

RETOUR VERS LE FUTUR

Sous la Présidence de François HUGON, le SIVOM va se transformer en Communauté de Communes du JABRON. Une première création par le préfet en 1995, a été annulée par le tribunal administratif suite à un recours. Cette fois, tout le monde va dans le même sens, avec un seul objectif, le développement de cette magnifique vallée avec de nombreux services pour les habitants, toujours plus nombreux (300 habitants de plus entre deux recensements).

A ce jour, avec le concours des services de l'Etat, le dossier est bien engagé.

Une seule ombre au tableau, le problème de la commune de LES OMERGUES, ne répondant pas à la règle de continuité territoriale, victime bien malgré elle de sa situation géographique avec l'enclave de la Drôme, la commune de MONTFROC. La solution la plus satisfaisante passerait par une adhésion de MONTFROC qui résoudrait le problème de la continuité territoriale et permettrait une cohérence géographique, économique et humaine.

Ce nouvel E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) verra certainement le jour dans le courant du premier trimestre 2002.

En cette période « rugbystique » on espère que l'essai sera cette fois transformé !

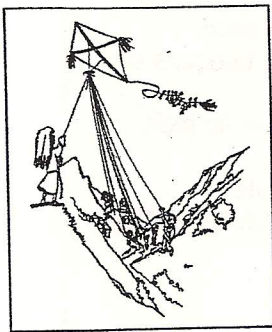
COMMUNIQUE DU SIVOM

• Le SIVOM envisage une tournée pour le ramassage des « monstres » (gros encombrants) dans la vallée. Ce ramassage ne pourra être réalisé que lorsque vous aurez signalé vos besoins à votre mairie.

- Caisson d'équarrissage : la société POINT, chargée du ramassage, va changer tous les conteneurs acier qui vont être interdits.

Elle a commencé à équiper le caisson de poubelles plastiques plus maniables et plus faciles à charger.

Le SIVOM demande de se servir de ces poubelles plastiques et de lui faire connaître l'avis des utilisateurs sur le format.



Foyer Rural de la Vallée du Jabron

Association loi 1901/J.O.N°00044003080 le 30/09/2001
N° SIRET : 414 79735700012 CODE APE : 913E

PROGRAMME DE JANVIER/FEVRIER/MARS 2002

☞ **Gymnastique volontaire** : Pour être en forme toute l'année ! Cours assurés par Mme MANZAGGI
A PARTIR DU 19 SEPTEMBRE 2001

ET TOUS LES MERCREDIS De 18H30 à 19H30 A NOYERS-SUR-JABRON SALLE DES BERAUDS

Coût : adhésion au Foyer, adhésion à la Fédération de gymnastique volontaire et cours : **53€36 /AN**

Contact : Betty GARCIN ☎04.92.62.05.97.

☞ **Ecole de musique** : Nous vous proposons des cours de piano et de guitare. Ce sont des cours individuels de 30 minutes assurés par des professionnels (pour enfants ou adultes même débutants).

Coût : adhésion au Foyer plus **22€87 / mois** Contact : Mireille SAVOURNIN ☎04.92.62.85.75.

☞ **Chorale** : pour se détendre en chantant ensemble un répertoire très varié ! Sous la direction de Philippe GUIRAND, cette chorale sans prétention se réunit : **TOUS LES MARDIS DE 18H30 A 20H**

Coût : adhésion au Foyer plus **7€62 pour l'activité** Contact : Philippe GUIRAND ☎04.92.62.00.04.

☞ **Soutien scolaire anglais** : il est destiné à des enfants en difficulté. Ce sont des cours particuliers qui durent le temps de remettre l'enfant à niveau. Ils se font en relation avec les professeurs d'anglais du collège de Sisteron.

Coût : adhésion au Foyer plus **15€24/AN** Contact : Marie-Christine LUNET ☎04.92.62.81.05

☞ **Patrimoine** : Le travail sur l'eau du Jabron se poursuit, les personnes intéressées peuvent s'adresser à :
Miette WATT ☎04.92.62.00.43.

Projet d'exposition à l'été 2002 en partenariat avec le Cercle Généalogiste.

COLLECTIF « JEUNES »

DES ACTIVITES, DES RENCONTRES, DE LA BONNE HUMEUR, PLEIN D'IDEES POUR NE PAS S'ENNUYER... VENEZ -NOUS REJOINDRE !

Contact : Caroline ☎04.92.62.82.38. DE 10H A 15H

REUNION TOUS LES MERCREDIS A LA SALLE DE L'EGLISE A VALBELLE A PARTIR DE 14 H.

GRANDE SOIREE AMERIQUE LATINE A PARTIR DE 18H SAMEDI 12 JANVIER 2002 -Salle des Bérauds à NOYERS/JABRON EXPOSITION -REPAS-MUSIQUE BOLIVIENNE

LE PROGRAMME :

- 18 H ⇒ INAUGURATION DE L'EXPO-VENTE SUR LE PEROU, PAR MME LATIL, MAIRE DE NOYERS/JABRON SUIVIE D'UN APERITIF,
- 19H30 ⇒ REPAS PERUVIEN
- SOIREE MUSICALE AVEC LE GROUPE BOLIVIEN « FLOR DE RETANA » et on pourra danser...

• PRIX DE LA SOIREE :

Adulte(adhérent au Foyer) : **13€72(90F.)** Enfant (-15ans/adh.Foyer) : **10€64 (70F.)**
Adulte non-adhérent : **16€77(110F.)** Enfant non-adhérent : **13€72(90F.)**
Gratuit enfant de moins de 5ans

L'EXPOSITION SERA OUVERTE AU PUBLIC LE DIMANCHE, LE LUNDI, ET LE MARDI DE
14 H A 19 H.

LES BENEFICES DE LA VENTE DE L'ARTISANAT SONT REVERSEES A L'ASSOCIATION
INKARI QUI SOUTIENT LES PEUPLES INDIENS AU PEROU.

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs est ouvert tous les soirs après l'école de 16H à 18H30 à Noyers-sur-Jabron.

Il est encadré par des professionnels compétents qui proposent aux enfants des activités ludiques, artistiques et créatives, des jeux de plein air, des jeux individuels ou collectifs.

Il fonctionnera également pendant les petites vacances (Toussaint, Février, Printemps) et trois semaines au mois de Juillet (trois dernières semaines).

Coût : adhésion au Foyer Rural plus 0€76/jour pour le Centre de Loisirs après l'école
6€86/jour pour les petites vacances et les vacances d'été pour les communes de VALBELLE-BEVONS-NOYERS S/JABRON- ST-VINCENT

8€38/jour pour les autres communes

Vous pouvez être remboursé en partie par la CAF ou la MSA.

ATTENTION :

Le Centre de Loisirs après l'école est ouvert en priorité aux enfants fréquentant les écoles de NOYERS S/JABRON, VALBELLE, ST-VINCENT, BEVONS.

Pour tous renseignements : ☎ 04.92.62.82.38 (de 10 h à 15 h) OU DE 16H A 18H30
AU CENTRE DE LOISIRS A NOYERS/JABRON

CREATION

Un Centre de Loisirs

pour les mercredis après-midi

Dès janvier 2002, à la salle des Bérauds, à NOYERS/JABRON

Coût : 1€52/après-midi

Plus adhésion au FOYER RURAL

contacter :

CAROLINE ☎ 04.92.62.82.38

RANDONNEES PEDESTRES

Des sorties ponctuelles seront proposées dans le courant de l'année...Si vous êtes intéressé(e)s faites-vous connaître au :

☎ 04.92.62.05.97.

STAGE INFORMATIQUE

Le Foyer organise une Nouvelle session informatique pour débutants et plus. (De plus, les personnes qui n'ont pas pu finir la dernière session sont invitées à venir la terminer). Cours assurés par M.Christine LUNET.

Coût : pour 20 h : 53€36

Pour tous renseignements :

☎ 04.92.62.81.05.

du lundi au vendredi de 14H à 17H

CONCOURS « BOITES AUX LETTRES »

Le Foyer Rural lance un Concours de déguisement, personnalisation ou déco ... des boîtes aux lettres.

Ce concours démarre

le 1^{er} OCTOBRE 2001.

Vous avez jusqu'au 31 MAI 2002 pour concrétiser vos idées.

CONTACT : Catherine DIXON

☎ 04.92.62.00.26

Le Foyer Rural est une association loi 1901.

Il fait parti de la Fédération Française des Foyers Ruraux. Il est géré par un Conseil d'Administration.

Il emploie trois salarié(e)s :

- Gymnastique volontaire (1h/semaine),
- Pour le secteur « Jeunesse » (emploi-jeune : Caroline),
- Secrétariat et informatique (M. Christine LUNET-ETIENNE),
- ET Catherine LAMORA employée de la commune de Valbelle et détachée pour le Foyer Rural.

Le reste du travail est assuré par des bénévoles. Les activités sont auto gérées pour la plupart.

Le Foyer Rural propose une carte d'adhésion annuelle permettant d'accéder aux différentes activités, et comprenant une assurance responsabilité civile, l'adhésion à la Fédération des Foyers Ruraux, et une part servant à la gestion des activités.

Condition d'adhésion au Foyer Rural

(du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002) :

- Adulte : 10€67
- Enfant : 7€62

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTER :

☎ 04.92.62.85.75 (de 10h à 18h)

LA PRESIDENTE, Mireille SAVOURNIN ET TOUS LES ADMINISTRATEURS DU FOYER RURAL DE LA VALLEE DU JABRON VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2002.